



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/57  
2 janvier 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base

Septième session

Genève, 3-6 février 2003

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS  
ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION,  
Y COMPRIS LA SUITE DONNÉE À LA CONFÉRENCE DE DOHA**

**Établi par le secrétariat de la CNUCED**

**Résumé**

Conformément au paragraphe 10 des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptées par le Conseil du commerce et du développement lors de l'examen à mi-parcours effectué à sa dix-neuvième session extraordinaire (tenue à Bangkok du 29 avril au 2 mai 2002), le secrétariat présente ci-après un rapport intérimaire\* sur l'application des conclusions et recommandations concertées que la Commission a formulées à l'intention de la CNUCED à sa sixième session (tenue du 4 au 8 février 2002). Le texte en italique est celui des recommandations et conclusions concertées.

\* Le rapport paraît à cette date parce que l'on a voulu brosser un tableau aussi complet que possible des activités exécutées depuis la sixième session de la Commission.

## I. RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADRESSÉES À LA CNUCED

**Point 3 de l'ordre du jour: Exploitation durable des ressources biologiques: Les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques.**

*En coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds commun pour les produits de base, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et d'autres organismes compétents, la CNUCED devrait jouer un rôle clef dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission, notamment:*

*En aidant les pays en développement tributaires de produits de base à recenser et à analyser les questions essentielles qui se posent dans le cadre du processus de négociation lancé à la Conférence de Doha, et à renforcer leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondial;*

1. *Mesures prises:* La CNUCED a continué à organiser des ateliers dans le cadre du projet de renforcement des capacités en vue de la diversification et d'un développement reposant sur les produits de base. Depuis la sixième session de la Commission, des ateliers ont eu lieu en Gambie, à Maurice, au Nigéria, en Ouzbékistan et au Pérou. Un atelier qui devait se tenir en Guinée a été repoussé à 2003 à la demande des autorités de ce pays. Les ateliers ont tous porté sur des questions concernant l'accès aux marchés, et en particulier sur les prescriptions sanitaires et phytosanitaires, ainsi que sur la participation aux chaînes mondiales d'approvisionnement. Plusieurs ont bénéficié de la coopération du CCI et de l'OMC. Un ouvrage sur le secteur agroalimentaire en Amérique latine, l'intégration régionale et les liens internationaux pouvant favoriser son développement, qui reprenait le texte de communications présentées à l'un des ateliers, a été publié en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. On prévoit d'organiser d'autres activités concernant aussi bien la politique générale que des produits de base particuliers, pour autant que l'on dispose de ressources extrabudgétaires. Des renseignements concernant les ateliers figurent sur le site [r0.unctad.org/infocomm/Diversification/index.htm](http://r0.unctad.org/infocomm/Diversification/index.htm).
2. Une étude sur l'effet du programme «Tout sauf des armes» sur le commerce du sucre sera publiée au début de 2003, de même qu'une étude sur l'avenir des organismes publics de commercialisation des produits agricoles dans les pays tributaires de produits de base.
3. Un projet financé en partie par le Centre canadien de recherche pour le développement international sera exécuté conjointement par la CNUCED et l'Institut international du développement durable (Canada) en 2003. Il vise à accroître les gains des producteurs de café dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. On étudiera notamment la possibilité d'introduire la notion de «commerce loyal» dans le négoce du café.

4. La CNUCED a pris part aux travaux du Groupe interinstitutions sur les difficultés à court terme à financer des niveaux normaux d'importations commerciales de produits alimentaires de base, composé de spécialistes du financement et des produits de base, qui s'est réuni conformément à une décision prise à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (la Conférence de Doha). Elle lui a soumis une proposition visant à créer un mécanisme de financement *ex ante* (voir l'annexe 7 du document WT/GC/62 – G/AG/13, daté du 28 juin 2002).
5. Le secrétariat participe activement à la préparation de la Conférence ministérielle africaine sur les produits de base, qui se tiendra en juin 2003 à Dakar (Sénégal).

***En fournissant des informations commerciales et des analyses de marchés ainsi qu'en organisant des ateliers de renforcement des capacités par groupes de produits;***

6. *Mesures prises:* On trouvera des données sur les marchés, par groupes de produits, sur le site [r0.unctad.org/infocomm](http://r0.unctad.org/infocomm). Ce site contient actuellement des données sur le cacao, le gaz naturel, le pétrole, le jute, le nickel, l'huile d'olive, le palladium, le platine, le riz, l'étain, le zinc et les bananes; il fournira des renseignements sur 15 autres produits dès 2003. Un CD-ROM reprenant les informations accessibles en ligne et un autre sur les structures du marché du cacao sortiront à la fin de 2003.
7. La publication intitulée *World Commodity Survey 2003-2004* est en préparation et paraîtra au début de 2003. Le portail Internet Infocomm ([r0.unctad.org/infocomm](http://r0.unctad.org/infocomm)), relié aux sites de la FAO et du Fonds commun pour les produits de base, remplace l'*Annuaire des produits de base* de la CNUCED. Avec l'appui financier du Fonds commun, on prépare un atlas mondial des produits de base.
8. Le secrétariat publiera au début de 2003 un recueil de notes analytiques sur certains produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement, décrivant les faits marquants survenus en 2002.
9. Une étude analytique intitulée *Major Developments and Recent Trends in International Banana Marketing Structures* a été achevée et paraîtra au début de 2003.
10. Des ateliers sur certaines catégories de produits ont été organisés au Pérou (produits biologiques), en Gambie (produits de la pêche), au Nigéria (produits de l'horticulture) et à Maurice (produits de l'horticulture).

***En réalisant des études par pays en vue de déterminer les possibilités de production et d'exportation et en mettant en œuvre des projets pilotes dans les pays en développement intéressés pour les aider à élaborer et à exécuter des programmes de diversification et des programmes de développement reposant sur les produits de base;***

11. *Mesures prises:* Les rapports établis pour les ateliers susmentionnés servent souvent d'études par pays. Au Nigéria, l'atelier a fourni des éléments utiles pour l'établissement de 10 plans d'action portant sur des produits particuliers, qui ont été soumis pour examen aux milieux professionnels, aux intéressés, aux pouvoirs publics, aux organismes de financement et de développement ainsi qu'aux responsables du plan directeur pour le développement des exportations horticoles établi par le Conseil nigérian de promotion des exportations. Une mission

de consultation a été envoyée en Indonésie et on a commencé à élaborer un projet de coopération technique pour favoriser la diversification dans une région tributaire de la production minière.

12. Un projet concernant le développement durable et la diversification dans les régions touchées par la fermeture de mines, financé par le Fonds commun pour les produits de base, devrait être entrepris en mars 2003.

***En analysant les aspects de l'agriculture biologique ayant trait au commerce et au développement durable, et en promouvant le dialogue sur les politiques correspondantes, notamment dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable;***

13. *Mesures prises:* Le secrétariat a fait une étude approfondie sur les débouchés commerciaux pour les produits de l'agriculture biologique, qui sera publiée en 2003.

14. Une étude intitulée *Organic Fruits and Vegetables Production in the Tropics and International Trade*, qui a bénéficié du concours financier de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, devrait paraître au début de 2003.

15. Les réunions suivantes ont été organisées en 2002 (et ont également joué un rôle dans la préparation du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg):

- Conférence sur l'harmonisation et les équivalences internationales dans l'agriculture biologique, organisée par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, la FAO et la CNUCED (Nuremberg, 18 et 19 février 2002);
- Débat d'orientation sur les moyens de promouvoir la production et les échanges de produits agricoles biologiques, organisé par l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement (Bruxelles, 21 et 22 février 2002);
- Atelier sur les normes et le commerce (Genève, 16 et 17 mai 2002).

16. Plusieurs réunions devraient se tenir en 2003, en particulier dans le cadre du projet de renforcement des capacités d'orientation et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement, exécuté conjointement avec la *Foundation for International Environmental Law and Development (FIELD)*.

***En étudiant les moyens de promouvoir l'application pratique du principe d'équivalence et de reconnaissance mutuelle sur le plan international, notamment entre les normes du secteur public et celles du secteur privé dans les pays où ces dernières sont reconnues;***

17. *Mesures prises:* La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, la FAO et la CNUCED ont entrepris de s'attaquer de concert aux difficultés tenant à ce qu'il existe dans le secteur des produits biologiques des centaines de normes du secteur privé et du secteur public, deux normes internationales et plusieurs systèmes d'homologation. Comme l'ont recommandé les participants à la Conférence de Nuremberg sur l'harmonisation et les équivalences internationales dans l'agriculture biologique, elles prévoient de créer une équipe spéciale comprenant des représentants des gouvernements, d'organismes du secteur privé

et des trois organisations. Le but est de favoriser le dialogue entre le secteur public et le secteur privé et de concevoir des mécanismes appropriés pour l'établissement d'équivalences entre les normes et de procédures de certification. Le secrétariat de la CNUCED a accueilli une réunion de consultation informelle avec la Fédération et la FAO le 12 décembre 2002.

***En aidant les pays en développement intéressés à élargir leurs débouchés pour les produits biologiques, en particulier dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement;***

18. *Mesures prises:* Un débat d'orientation sur les moyens de promouvoir la production et les échanges de produits agricoles biologiques a été organisé à Bruxelles les 21 et 22 février 2002. Financée par un don de la Commission européenne et accueillie par le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la réunion a permis un dialogue très enrichissant et constructif, auquel ont participé plus de 50 dirigeants et représentants d'organismes de certification, d'organisations intergouvernementales, d'organismes d'aide, de la société civile et d'autres parties intéressées de pays développés et de pays en développement. Y ont assisté des experts de 16 pays en développement - Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Cambodge, Chili, Costa Rica, Éthiopie, Haïti, Inde, Kenya, Mozambique, Ouganda, Pérou, Sénégal, Tunisie et Zambie - et quelque 35 représentants de missions de pays ACP à Bruxelles. Un expert de Madagascar a également contribué au débat. Pour le rapport de la réunion, les communications présentées par les experts, les diaporamas et autres informations, on consultera le site [www.unctad.org/trade\\_env/index.htm](http://www.unctad.org/trade_env/index.htm). Un résumé des résultats de la réunion a été publié en anglais, en espagnol et en français.

19. Un projet axé sur les débats d'orientation et la formation a été mis sur pied pour les pays anglophones des Caraïbes. Les résultats seront examinés lors d'une réunion qui se tiendra à la Jamaïque en novembre 2003 (parallèlement à un séminaire régional de l'OMC sur le commerce et l'environnement). Cette réunion permettra de jeter les bases d'un programme régional.

***En aidant les pays en développement intéressés à promouvoir leurs échanges de produits issus de la biodiversité, en particulier dans le cadre de l'initiative Biotrade de la CNUCED;***

***En réalisant une étude des facteurs qui influent sur les possibilités d'accès aux marchés et sur l'exportation des produits présentant un intérêt pour les pays en développement, notamment pour les PMA;***

20. *Mesures prises:* Une étude sur les mesures de la «catégorie bleue» est en cours et paraîtra au début de 2003, de même qu'une étude sur l'incidence des frais de transport sur la compétitivité des exportations de produits agricoles des pays en développement.

***En aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités d'élaboration de normes nationales et régionales concernant les produits agricoles biologiques;***

21. *Mesures prises:* Le projet CNUCED/FIELD visant à renforcer des capacités d'orientation et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement aidera à promouvoir la production et l'exportation de produits agricoles biologiques, en particulier

en Amérique centrale et dans les pays hispanophones des Caraïbes. Il portera aussi sur des questions comme l'élaboration de normes régionales et nationales et l'infrastructure de certification. Les objectifs sont les suivants:

- Faire mieux comprendre les possibilités et les problèmes de production et d'exportation;
- Proposer des mesures appropriées, notamment l'élaboration de normes, au niveau national et régional;
- Aider à rassembler des données sur les marchés;
- Étudier les moyens de réduire les frais de certification;
- Étudier la possibilité de créer des structures régionales de certification et d'homologation.

22. Les activités concernant les mesures à prendre au niveau national et régional, y compris l'élaboration de normes, seront étroitement coordonnées avec celles d'autres organismes comme la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement.

***En étudiant les moyens de réduire les frais de certification, en particulier pour les petits producteurs;***

23. *Mesures prises:* Ces questions ont été examinées lors de la réunion tenue à Bruxelles par l'Équipe spéciale pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement.

***En réalisant des études de marché et en aidant à l'élaboration de stratégies commerciales pour des produits agricoles très spécialisés, notamment grâce au commerce électronique.***

24. *Mesures prises:* La CNUCED a entrepris une étude sur le marché de la mangue et les stratégies commerciales possibles, axée tout particulièrement sur les petits producteurs d'Afrique du Sud, du Kenya et du Mali.

***La CNUCED devrait examiner les nouvelles perspectives commerciales qu'offriraient aux pays en développement la réduction ou la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires aux produits et aux services écologiques, et aider ces pays à participer efficacement aux négociations correspondantes menées à l'OMC.***

25. *Mesures prises:* Cette question a été examinée par l'Équipe spéciale pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement lors de l'atelier sur le commerce et l'environnement qu'elle a tenu à Singapour le 16 mai 2002, parallèlement au séminaire régional de l'OMC sur le même thème. Elle sera traitée en détail dans la partie du projet CNUCED/FIELD susmentionné relative aux pays d'Amérique centrale et aux pays hispanophones des Caraïbes. Les travaux seront axés sur: a) un diagnostic du secteur des services environnementaux dans les pays intéressés; b) la législation correspondante; c) une évaluation

économique de ce secteur; d) une évaluation de la taille et de la structure des marchés actuels et potentiels. Les activités devraient aussi aider les pays à mesurer les avantages de l'ouverture des marchés et les incidences de la libéralisation sur le développement du secteur des biens et services environnementaux au niveau national et éventuellement sous-régional, ainsi qu'à définir les éventuelles questions présentant un intérêt commun pour les pays de la région (par exemple, le classement des services environnementaux). Cuba joue le rôle de coordonnateur, avec le concours actif d'autres pays intéressés de la région. Une réunion régionale aura lieu à La Havane en mars 2003.

26. La CNUCED et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont approuvé un programme de travail détaillé dans ce domaine, qui prévoit notamment l'établissement d'une publication conjointe et l'organisation d'une séance de réflexion à Santiago du Chili en février 2003.

**Point 4 de l'ordre du jour: Analyse des moyens de renforcer la contribution de certains services aux perspectives de développement des pays en développement: les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement**

*La Commission a recommandé à la CNUCED de poursuivre et d'approfondir ses analyses et ses activités de renforcement des capacités dans le domaine des services énergétiques, notamment:*

*En rassemblant et en analysant des exemples de réussite dans le secteur des services énergétiques de pays développés et de pays en développement du point de vue des investissements, de la technologie, du développement des entreprises, etc. Les questions abordées pourraient être notamment: le rôle des PME dans le secteur de l'énergie et les mesures susceptibles de les renforcer et d'accroître leur part de marché; les moyens d'améliorer l'accès de la population et de l'industrie aux services énergétiques, et de faire en sorte que ce secteur contribue concrètement au développement;*

27. *Mesures prises:* En coopération avec la Banque interaméricaine de développement, la Corporación Andina de Fomento (CAF), la CEPALC, le secrétariat de la Communauté andine et l'Organización Latinoamericana de Energía (OLADE), la CNUCED a fait une étude sur l'intégration des marchés de l'énergie des pays membres de la Communauté andine et, plus généralement, des pays d'Amérique du Sud. Cette intégration aurait pour but d'aider les pays à mieux tirer parti de leurs propres ressources énergétiques et à accroître leur compétitivité générale, d'améliorer l'accès de la population à des sources d'énergie fiables et, en définitive, de stimuler l'activité commerciale, l'investissement et la croissance économique. L'étude traite spécialement des services énergétiques et, compte tenu des exemples de réussite dans la région andine, propose des moyens de favoriser le développement d'entreprises locales dans ce secteur, notamment de petites et moyennes entreprises (PME). Deux types de négociations sont pris en considération: les négociations multilatérales en cours à l'OMC et celles qui se déroulent dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques. L'étude repose sur l'hypothèse que les résultats de ces négociations influenceront de façon déterminante sur la marge de manœuvre dont disposeront à l'avenir les pays producteurs d'énergie pour définir une politique nationale propice au développement. La CNUCED étudie la possibilité de faire une analyse du même type pour une autre région, éventuellement le Moyen-Orient.

***En analysant les principales questions à l'ordre du jour des négociations en cours sur l'AGCS et leurs incidences éventuelles sur les pays en développement, surtout concernant le renforcement de leurs capacités nationales dans le secteur des services énergétiques et de leur participation au commerce de ces services. En outre, il faudra notamment étudier les perspectives d'exportation et les obstacles au commerce des services énergétiques;***

28. *Mesures prises:* Conformément à son mandat dans le domaine du commerce des services, la CNUCED a fourni aux négociateurs et aux dirigeants, en particulier à ceux des pays en développement, des renseignements et des données analytiques concernant les négociations sur l'AGCS en général et sur les services énergétiques en particulier. L'étude établie par le secrétariat pour la Réunion d'experts sur les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement (juillet 2002), les documents présentés à cette réunion et les principales conclusions des débats qui s'y sont déroulés ont servi de point de départ pour des activités connexes de la CNUCED et ont été utilisés pour analyser les demandes reçues par les pays en développement dans le domaine des services énergétiques. La CNUCED a organisé des séminaires et des ateliers et a été invitée à participer à des réunions tenues par d'autres institutions. Pendant la période considérée, des activités axées sur les services en général et les services énergétiques en particulier ont été menées en Afrique du Sud, au Botswana, en Colombie, au Kazakhstan, au Pérou, dans la République dominicaine, en Tanzanie, au Viet Nam, en Zambie et au Zimbabwe. Les séminaires qui ont eu lieu au Kazakhstan et au Viet Nam ont été organisés dans le cadre du projet de la CNUCED en faveur des pays accédant à l'OMC, qui est parrainé par le Royaume-Uni. Le séminaire en Afrique du Sud a été organisé par le Southern African Trade Research Network. Les services énergétiques sont un des secteurs prioritaires que la SADC entend libéraliser à l'échelle régionale. La CNUCED a fourni un appui dans ce domaine (voir également les mesures prises en application des recommandations suivantes).

***En analysant les principales caractéristiques structurelles des marchés de services énergétiques, les aspects les plus importants des mutations technologiques et le rôle des normes et réglementations internationales et nationales régissant le commerce des services énergétiques;***

***En analysant et en rassemblant des données sur les expériences de réforme structurelle du secteur de l'énergie menées dans les pays en développement, ainsi que sur les difficultés et les possibilités qui peuvent en découler pour les prestataires nationaux de services énergétiques.***

29. *Mesures prises:* La CNUCED a rédigé un ouvrage intitulé *Energy and Environmental Services: Negotiating Objectives and Development Priorities*, qui devrait être publié pendant le premier trimestre de 2003. Il rassemble 18 études sur les services énergétiques et 4 sur les services environnementaux. La première partie traite de questions comme l'interface entre les services énergétiques, la politique énergétique et le programme de travail de l'OMC; les incidences d'une libéralisation plus poussée du marché des services énergétiques sur le développement; le commerce international de l'énergie et l'accès aux réseaux énergétiques. Il comprend aussi une description et une analyse détaillées des propositions concernant les services énergétiques présentées dans le cadre des négociations sur l'AGCS, ainsi que des études sur certains pays et une section concernant les réformes du marché de l'énergie. Cette publication devrait être utile aux négociateurs et aux dirigeants, en particulier ceux des pays en développement.



30. Une étude a été faite sur les différentes options possibles pour la réforme des services énergétiques dans les pays en développement. Elle traite des possibilités qui s'offrent à ces pays pour préserver et développer les secteurs de l'électricité et du gaz - qui, avec le secteur pétrolier, assurent le gros de l'approvisionnement en énergie dans les pays développés comme dans les pays en développement. Cette étude est actuellement examinée par des spécialistes et sera publiée pendant le premier semestre de 2003 dans la série des *Discussion Papers* de la CNUCED.

*Afin de mener ces travaux de manière aussi rationnelle que possible, le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre sa coopération avec l'OMC et d'autres organisations intéressées - OPEP, secrétariat de la Charte de l'énergie, commissions régionales de l'ONU, banques régionales de développement, etc. - et tirer parti de la complémentarité de leurs compétences et de leurs mandats respectifs.*

31. *Mesures prises:* Un mémorandum d'accord sur la coopération technique entre la CNUCED et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a été signé le 19 juin 2002. Il prévoit que les deux organisations feront des recherches sur les liens entre le commerce, l'énergie et le développement. Dans un premier temps, elles collaboreront à la réalisation d'études et à l'organisation d'ateliers sur des sujets particuliers. Un atelier a été organisé à Vienne le 4 novembre 2002 pour s'entendre sur les conditions des deux premières études qui seront faites en application de cet accord de coopération. Le 3 octobre 2002, un représentant du secrétariat de la CNUCED a participé à un séminaire organisé par le secrétariat de la Charte de l'énergie sur «La libéralisation du commerce et de l'investissement dans le secteur de l'électricité en Eurasie». Le représentant de la CNUCED a présenté un exposé sur «Le commerce transfrontière de l'électricité et les règles de l'OMC». En partenariat avec la Direction des échanges de l'OCDE, la CNUCED travaille à un projet concernant les meilleurs moyens de gérer la formule de demande-offre dans le cadre de l'AGCS. Elle a accepté de faire une étude sur les services énergétiques en insistant sur la nécessité de mettre l'accent, dans les négociations, sur leur contribution potentielle à l'augmentation de l'efficacité de l'économie tout entière et au développement (voir également les mesures prises en application de la première recommandation).

**Point 5 de l'ordre du jour: Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement: Intérêts des consommateurs, compétitivité, concurrence et développement**

*La CNUCED devrait, compte tenu des besoins particuliers des PMA:*

*Suivre l'application des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et faire rapport à ce sujet à la Commission, notamment en ce qui concerne la coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, afin de promouvoir les intérêts des consommateurs dans le cadre des Nations Unies;*

32. *Mesures prises:* Dans le cadre des activités consacrées aux politiques relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs, la CNUCED a continué de suivre l'application des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et élabore actuellement un rapport sur ce sujet en coopération avec Consumers International (CI).

À la septième session de la Commission, CI et d'autres ONG désireuses de participer au débat peuvent être invités à présenter des communications orales sur la question.

***Fournir aux pays membres une assistance technique pour les aider à adopter et faire appliquer des lois et politiques de protection des consommateurs, ainsi que des lois et politiques de la concurrence;***

33. *Mesures prises:* Le secrétariat de la CNUCED a continué de fournir aux États membres, sur leur demande, une assistance dans le domaine des lois et politiques relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs. Parmi les pays ayant bénéficié d'une aide, il convient de mentionner le Cambodge, l'Égypte, El Salvador, le Lesotho, la Malaisie, le Mali, la République dominicaine, le Tchad, la Thaïlande, l'Uruguay, le Viet Nam, la Zambie et le Zimbabwe. La CNUCED a en outre organisé une série de séminaires régionaux sur la loi et la politique de la concurrence, dont des réunions expressément destinées à étudier l'effet de la politique de la concurrence sur les intérêts des consommateurs. On citera par exemple la réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le rôle de la politique de la concurrence dans la protection des consommateurs et le renforcement de la compétitivité des PME (tenue à Buenos Aires du 12 au 14 septembre 2002). Un séminaire régional pour l'Asie et le Pacifique sur la politique de la concurrence et le programme des discussions multilatérales a également été organisé à Hong Kong (Chine) du 16 au 18 avril 2002 de concert avec le Conseil des consommateurs de Hong Kong et en coopération étroite avec CI.

***Étudier les points ci-après et faire des propositions à l'attention de la Commission à sa prochaine session:***

a) ***Protection des consommateurs et réglementation des services publics;***

b) ***Mécanismes de coopération internationale pour la protection des consommateurs contre les fraudes et escroqueries dans les transactions transfrontières et le commerce électronique, y compris la vente de produits qui ont été interdits dans les pays exportateurs;***

c) ***Modalités par lesquelles les marchés pourraient mieux intégrer le secteur informel, mieux aider les populations pauvres et, ce faisant, créer plus de croissance, d'emplois et de possibilités d'exportation.***

34. *Mesures prises:*

a) Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a organisé, à sa quatrième session (3-5 juillet 2002), une réunion-débat sur les relations entre les autorités chargées de la concurrence et les organismes de réglementation, à laquelle des représentants d'organisations de consommateurs ont été invités à participer. La question de la protection des consommateurs et de la réglementation des services publics a en outre été examinée au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour de la réunion de Buenos Aires, qui y a consacré une section distincte dans ses conclusions et recommandations. La réunion a souligné le rôle important que les monopoles naturels jouent en fournissant des services publics non seulement aux consommateurs eux-mêmes, mais également aux entreprises qui utilisent ces services en tant que facteurs de production. Elle a recommandé que

des mécanismes soient mis en place pour renforcer la coopération entre les organismes de réglementation et les institutions chargées de la protection des consommateurs, de façon à promouvoir des orientations cohérentes dans la mise en œuvre des politiques relatives aux services publics. Il a en outre été recommandé que des représentants des organismes chargés de la concurrence et de la protection des consommateurs soient consultés chaque fois que le gouvernement entend adopter des mesures législatives concernant les services publics (privatisation, création d'organes sectoriels de réglementation, négociation d'accords internationaux, etc.).

b) La question de la protection des consommateurs contre les fraudes et escroqueries dans les transactions transfrontières a également été abordée au séminaire de Buenos Aires. À cette occasion, il a été recommandé que les pays en développement prennent part à la coopération internationale en la matière qui a, jusqu'ici, essentiellement fait intervenir les pays développés. Les systèmes d'échange électronique d'informations récemment mis en place pour les cas de fraudes et d'escroqueries transfrontières pourraient en particulier s'avérer très efficaces afin de protéger les consommateurs.

c) La question du secteur informel a aussi été examinée dans le cadre de réunions régionales de la CNUCED. Il a été noté en particulier que ce secteur, qui échappe aux dispositifs de contrôle de l'État et à toute fiscalité, occupait une place considérable dans l'économie de nombreux pays en développement de toutes les régions. Une telle évolution était d'autant plus préoccupante pour le consommateur que ce secteur pouvait également se soustraire à l'application des normes de protection sociale de qualité et de sécurité et aux règles relatives à la propriété intellectuelle. Une des principales difficultés tenait au fait que le secteur informel fournissait non seulement de nombreux emplois aux catégories à faible revenu, mais également des biens et services peu coûteux que la population ne pouvait se procurer autrement. Il a donc été recommandé de concevoir des incitations et des mesures spéciales pour encourager le secteur informel à se conformer aux dispositions réglementaires et aux normes en vigueur tout en continuant de desservir les consommateurs de condition modeste qui n'ont pas les moyens de s'adresser au marché formel. Une étude est en cours sur ce sujet.

35. Les questions mentionnées aux alinéas *a* à *c* du paragraphe 34 nécessitent des travaux de recherche plus approfondis ainsi que des consultations et échanges de vues au niveau intergouvernemental. Il est donc proposé d'y consacrer des ateliers régionaux supplémentaires.

## II. CONCLUSIONS CONCERTÉES

**Point 7 de l'ordre du jour: Incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission et activités connexes de la CNUCED dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération technique**

*La Commission reconnaît le rôle joué par le programme de travail de la CNUCED sur les négociations commerciales et la diplomatie commerciale, l'information et l'analyse commerciales, la politique de concurrence, le commerce et l'environnement, et les produits de base, s'agissant de promouvoir une réelle intégration des pays en développement et des pays en transition au système commercial multilatéral.*

*En conséquence, la Commission invite la CNUCED à accroître son assistance technique aux pays bénéficiaires potentiels en ce qui concerne les négociations commerciales, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que les analyses directives et le développement, et ce, en tenant compte des intérêts de tous les pays en développement. Ainsi que les destinataires potentiels l'ont demandé, les principaux domaines d'action prioritaires seraient les suivants: agriculture; services; questions liées à la mise en œuvre; règles de l'OMC; accès aux marchés; intégration régionale; environnement; concurrence; commerce, dette et financement; et transfert de technologie. Afin d'exploiter les synergies possibles et d'éviter les doubles emplois, la CNUCED est encouragée à poursuivre sa coopération avec l'OMC et d'autres organisations internationales compétentes, avec les commissions régionales de l'ONU et les institutions régionales, selon que de besoin, en tenant pleinement compte de leurs capacités de gestion. Afin d'appuyer les stratégies de développement des pays destinataires et d'obtenir les résultats escomptés sur le long terme, il faudrait bien coordonner et échelonner l'apport d'assistance technique.*

36. Le renforcement des capacités et l'assistance technique occupent une place centrale dans la contribution que la CNUCED apporte à la réalisation du programme de travail de l'après-Doha pour l'orienter vers le développement. Le Secrétaire général de la CNUCED a lancé, le 4 février 2002, le programme relatif au renforcement des capacités et à la coopération technique après la Conférence de Doha en tant que plan-cadre déterminé par la demande, à la suite de vastes consultations avec les délégations sur les secteurs prioritaires devant bénéficier d'une assistance de la CNUCED, les types d'assistance requis et les formes particulières que celle-ci doit revêtir en fonction des pays ou des régions.

37. La CNUCED continue d'accorder aux pays en développement, aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en transition une assistance technique impartiale et axée sur le développement dans le secteur du commerce.

38. Cette assistance technique comprend diverses activités au niveau national, régional et interrégional, dont des séminaires, des ateliers et des missions de formation. La Division du commerce international des biens et services, et des produits de base apporte également son concours, selon que de besoin, aux délégations des pays en développement à Genève.

#### **A. Négociations commerciales et diplomatie commerciale**

39. *Mesures prises:* Le secrétariat exécute plusieurs projets d'assistance technique pour aider les pays en développement à comprendre le programme de travail de Doha et ses incidences possibles sur les perspectives commerciales, et pour renforcer leur capacité de négocier des accords multilatéraux relatifs au commerce. De nombreux pays et groupements ont bénéficié de cette assistance, dont le mécanisme régional de négociation de la Communauté des Caraïbes, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CNUCED a également collaboré avec les commissions régionales de l'ONU, notamment la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que le Marché commun du Sud (MERCOSUR) dans la fourniture de ce type d'assistance. La CNUCED, de concert avec le CCI et l'OMC, a mis en œuvre le programme JITAP (Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains)

au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Tunisie. Ce programme prenant fin en décembre 2002, des dispositions ont été convenues en vue de l'exécution d'une nouvelle phase à compter du début de 2003. Parallèlement au JITAP, les programmes-cadres intégrés pour l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie prévoient un appui au renforcement des capacités en matière de négociations commerciales. La CNUCED coopère avec les organismes suivants à l'exécution d'un programme commun d'assistance à l'Afrique subsaharienne aux fins du programme de travail de Doha: CEA, Commission de l'Union africaine, Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA) et Réseau du tiers monde-Afrique. Au titre de ce programme commun, la CNUCED a organisé en septembre 2002 à l'intention de négociateurs commerciaux africains un atelier sur les questions relatives aux offres et aux demandes dans les négociations sur l'AGCS. Pour 2003, les organismes coopérants envisagent la tenue de plusieurs ateliers et d'une réunion régionale pour les négociateurs commerciaux africains en rapport avec la Conférence de Doha. Occasionnellement, un appui consultatif et technique est fourni, sur leur demande, au Groupe des États ACP et à son secrétariat sur des questions relatives aux négociations commerciales relevant de l'Accord de partenariat ACP-Union européenne et sur les liens entre ces négociations et le programme de travail de Doha. Un atelier a, par exemple, été organisé pour le Groupe des États ACP en mars 2002, et un rapport a été établi à l'intention de son secrétariat concernant la participation du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au commerce international (UNCTAD/DITC/TNCD/Misc.27). Il est prévu de renforcer l'appui consultatif en 2003 pour que le Groupe des États ACP puisse se préparer à des négociations avec l'Union européenne dans le cadre de la première phase des pourparlers sur les accords de partenariat économique. Des échanges de vues ont lieu avec le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au sujet du rôle que la CNUCED peut jouer dans l'initiative du NEPAD en matière d'accès aux marchés dans le cadre d'accords commerciaux internationaux et intrarégionaux.

40. Dans le secteur des services, une assistance technique a été accordée à différents pays en développement de toutes les régions. La CNUCED a fourni des apports analytiques directs, notamment des documents directifs à l'intention des négociateurs commerciaux et des lignes directrices pour la réalisation d'études nationales visant à évaluer l'incidence du commerce des services, secteur dans lequel le programme JITAP s'est avéré particulièrement efficace.

41. Diverses réunions régionales se sont tenues, notamment en Afrique, dans le cadre de l'intégration régionale en matière de services. La CNUCED continue de fournir des orientations fonctionnelles, un appui technique et des contributions analytiques au processus de négociation sur les services. Elle a facilité l'organisation de réunions régionales en Amérique latine, en particulier à l'intention des pays andins, afin de déterminer notamment le lien existant entre différents objectifs de développement dans tel ou tel secteur de services et de veiller à la cohérence des approches suivies à l'égard des négociations commerciales au niveau régional et multilatéral.

42. Les activités d'assistance technique organisées à Genève ont, entre autres, pris la forme de consultations et de réunions avec des pays en développement et des groupes régionaux dans le cadre de la CNUCED. Celles qui ont bénéficié d'un financement du département britannique chargé du développement international (DFID) ont été à cet égard particulièrement importantes. Dans l'assistance fournie aux pays en passe d'adhérer à l'OMC, les services ont occupé une large place, différents pays se heurtant à des problèmes pour traiter les questions diverses et

complexes qui se posent dans tous les secteurs de services. L'aide de la CNUCED a été primordiale dans ce domaine, qu'il s'agisse de missions dans les pays ou d'activités de suivi par le biais de consultations avec les délégations basées à Genève et par voie électronique. Au total, les fonctionnaires de la CNUCED ont réalisé 30 missions concernant les services.

43. En 2002, la CNUCED a apporté son concours à 16 des 27 pays ayant engagé la procédure d'adhésion à l'OMC, dont la quasi-totalité des PMA concernés. Ce type d'assistance portait sur tous les aspects des pourparlers relatifs à l'adhésion, tout en privilégiant les impératifs de développement à long terme et la nécessité d'améliorer sensiblement les capacités humaines et institutionnelles des pays en passe d'adhérer pour qu'ils puissent tirer efficacement parti de la qualité de membre de l'OMC. Les gouvernements des pays intéressés avaient présenté à la CNUCED de nombreuses demandes d'assistance dans ce domaine. Celle-ci repose généralement sur les trois grands principes ci-après: a) impartialité; b) importance accordée au développement (autrement dit, l'adhésion doit soutenir les stratégies de développement des pays concernés); et c) respect intégral des règles et disciplines de l'OMC, notamment des dispositions relatives au traitement spécial et différencié applicable aux pays en développement. En accordant une aide technique aux pays ayant engagé la procédure d'adhésion, la CNUCED a maintenu des contacts étroits et étoffé sa collaboration avec le secrétariat de l'OMC. Dans une note technique sur ce sujet, ce dernier a constaté que «l'OMC a coopéré de façon particulièrement étroite et complémentaire avec la CNUCED pour fournir une assistance technique et l'adapter aux besoins»<sup>1</sup>.

44. Les projets d'assistance technique mis en œuvre dans ce domaine ont mis essentiellement l'accent sur la formation de négociateurs et le renforcement des capacités institutionnelles aux fins du bon déroulement des négociations commerciales multilatérales. Des fonctionnaires de la CNUCED ont également effectué plusieurs missions consultatives sur le terrain pour mieux comprendre les préoccupations et problèmes des pays et pour contribuer à l'élaboration de la documentation complexe requise par les procédures d'adhésion. Une aide a été fournie à plusieurs pays pour qu'ils puissent définir et mettre en place des mécanismes appropriés de coordination entre le gouvernement et le secteur privé durant les négociations sur l'adhésion. Le personnel affecté à ce programme a mis à l'essai de nouveaux types de formation - reposant par exemple sur la simulation des réunions et négociations commerciales de l'OMC - qui se sont avérés très utiles et ont été appréciés par les gouvernements bénéficiaires.

45. Dans le cadre du programme de diplomatie commerciale de la CNUCED, plus d'une quarantaine d'activités de formation et de renforcement des capacités englobant divers ordres du jour et modes de présentation ont été conçues et organisées dans plusieurs régions. En 2002, l'accent a été mis sur les activités liées aux négociations de l'après-Doha à l'OMC. Cependant, il a également été question des négociations en cours aux échelons régional et sous-régional. Les activités de formation ont principalement porté sur la teneur du mandat de Doha et sur la mise en œuvre, du point de vue des pays en développement et des PMA. Il est à noter que des responsables gouvernementaux de pays en transition ont participé aux cours de formation de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales à Turin et à Bangkok, où plusieurs séances ont été consacrées à des questions faisant l'objet de négociations commerciales.

---

<sup>1</sup> Voir le document WT/ACC/10 de l'OMC, «Note technique sur le processus d'accession», 21 décembre 2001.

46. Le programme de diplomatie commerciale a en outre développé activement les contacts existant avec des établissements universitaires de pays en développement désireux de renforcer leur capacité de dispenser aux étudiants du troisième cycle et aux décideurs une formation sur les questions et négociations commerciales. Une contribution décisive a été apportée à la mise en place du programme de maîtrise en diplomatie économique internationale lancé à l'Université de Campinas (São Paulo, Brésil), qui comprend plusieurs modules relatifs à divers aspects des négociations commerciales.

47. Des informations complémentaires sur toutes les activités entreprises dans le cadre du programme de diplomatie commerciale sont disponibles sur le site [www.unctad.org/comm dip](http://www.unctad.org/comm dip).

## **B. Analyse et information commerciales**

48. Le système de base de données et de recherche d'information TRAINS a été mis à jour et amélioré. Il a permis au secrétariat d'établir des tableaux et fichiers statistiques et analytiques «à la carte» et de les communiquer à un grand nombre de pays. Les travaux visant à améliorer le logiciel WITS (World International Trade Solution) CNUCED/BIRD se sont poursuivis. Les analyses consacrées au commerce international ont porté sur des questions intéressant directement les négociations commerciales multilatérales. Leurs conclusions ont été mises à profit dans les activités d'assistance technique, notamment pour l'élaboration des politiques commerciales et dans les négociations proprement dites.

## **C. Produits de base**

49. *Mesures prises:* Dans ce secteur, le secrétariat a continué, dans le cadre de son programme d'analyse et de coopération technique, d'apporter son concours en vue de développer l'offre et de diversifier l'appareil de production et d'exportation des pays tributaires des produits de base. Il s'agissait notamment d'activités visant à a) faciliter la participation aux chaînes mondiales d'approvisionnement et b) répondre aux exigences de qualité découlant tant des accords sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce que des prescriptions et normes relatives aux produits de consommation fixées par les sociétés internationales de négoce et les réseaux de distribution. Les informations commerciales et professionnelles communiquées aux fins des négociations par l'intermédiaire du portail Infocomm [r0.unctad.org/infocomm](http://r0.unctad.org/infocomm) contribuent également à appuyer le processus de l'après-Doha.

## **D. Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs**

50. *Mesures prises:* S'agissant de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, la Déclaration de Doha a reconnu, entre autres choses, «les arguments en faveur d'un cadre multilatéral destiné à améliorer la contribution de la politique de la concurrence au commerce international et au développement» (par. 23) et «les besoins des pays en développement et des pays les moins avancés en ce qui concerne un soutien accru pour une assistance technique et un renforcement des capacités dans ce domaine, y compris l'analyse et l'élaboration de politiques de façon qu'ils puissent mieux évaluer les implications d'une coopération multilatérale plus étroite pour leurs politiques et objectifs de développement» (par. 24). «À cette fin», comme le précise ensuite la Déclaration, «nous travaillerons

en coopération avec les autres organisations intergouvernementales pertinentes, y compris la CNUCED» (par. 24).

51. En l'occurrence, la CNUCED a organisé les quatre réunions régionales ci-après pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à «mieux évaluer les implications» d'une coopération multilatérale plus étroite dans ce domaine: conférence sur le programme de l'après-Doha pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à Panama (21-23 mars 2002); séminaire régional sur la politique de la concurrence et les négociations multilatérales pour les pays d'Afrique et les pays arabes, à Tunis (28-29 mars 2002); séminaire régional sur la politique de la concurrence et les négociations multilatérales pour l'Asie et le Pacifique à Hong Kong (Chine) (16-18 avril 2002); et séminaire régional pour les pays d'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants (CEI) ainsi que les pays membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, à Odessa (24-26 avril 2002).

52. Dans tous les cas, l'ordre du jour de ces réunions était axé sur: a) le renforcement des capacités des pays en développement et des pays les moins avancés ainsi que des pays en transition dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence; b) l'attention à accorder aux effets des pratiques anticoncurrentielles sur le commerce international et le développement des pays; c) la nécessité de rendre les pays mieux à même de participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales en étudiant les effets de dispositifs multilatéraux éventuels sur la concurrence à l'OMC, compte tenu de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives adopté par l'ONU; et d) les moyens de faciliter les échanges de vues et la confrontation de sujets de préoccupation parmi les pays en développement pour les aider à se préparer à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Cancún en septembre 2003.

53. À la suite de cette première série de discussions dans les principales régions du monde, la CNUCED a publié un rapport de synthèse sur les quatre séminaires régionaux consacrés au mandat de l'après-Doha qui a fait l'objet d'une large diffusion, notamment dans le cadre du Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence de l'OMC, ainsi qu'à la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (organisée par la CNUCED à Genève du 3 au 5 juillet 2002). Ce document, qui résume les questions abordées et les préoccupations exprimées au cours de ces réunions par les participants originaires de pays en développement et de PMA, peut être consulté sur le site [www.unctad.org/competition](http://www.unctad.org/competition).

54. Une coopération étroite a été maintenue avec l'OMC et d'autres organisations telles que l'OCDE grâce à une participation croisée à toutes les réunions sur la politique de la concurrence organisées par les unes et les autres. Après la publication en juillet du rapport de synthèse, la CNUCED a pris une part active à tous les séminaires et réunions de l'OMC liés au mandat de l'après-Doha dans le domaine de la concurrence. Elle entend organiser au début de 2003 une deuxième série de réunions régionales sur la question dans les quatre principales régions du monde en vue de mener à bonne fin les travaux préparatoires et de publier un rapport final de synthèse sur la concurrence et le mandat de Doha avant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. La première de ces réunions, intéressant l'Amérique latine et les Caraïbes, se tiendra à Rio de Janeiro en avril 2003. Il est prévu que d'autres réunions se tiennent au Sénégal, en Inde et en Ouzbékistan au premier trimestre de 2003. Le rapport final devrait être



établi en temps voulu pour être examiné à la prochaine session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (2-4 juillet 2003).

## **E. Commerce, environnement et développement**

55. *Mesures prises*: La coopération technique offerte par la CNUCED pour faciliter la participation des pays en développement au programme de travail de l'après-Doha dans le domaine du commerce et de l'environnement fait l'objet d'une collaboration et d'une coordination étroites avec les secrétariats de l'OMC, du PNUE et d'autres organisations intergouvernementales, notamment les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU, ainsi qu'avec divers organismes d'aide au développement, la société civile et le secteur privé.

56. Plus d'une vingtaine d'activités ont été réalisées depuis la Conférence de Doha (séminaires nationaux, régionaux et interrégionaux, ateliers de formation, projets sectoriels fondés sur des travaux de recherche, dialogues sur la politique générale, etc.). Il convient de mentionner par exemple un séminaire interrégional sur les savoirs traditionnels (New Delhi), un atelier régional sur les questions de commerce et d'environnement liées au programme de Doha (San José), des ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux de formation (Beyrouth, Cotonou, Hanoï, La Havane et Rabat), un atelier régional sur la gestion de l'environnement (Bangkok) et un projet national visant à évaluer le potentiel d'exportation de produits de l'agriculture biologique (Port-au-Prince).

57. De nombreuses activités d'assistance technique liées au programme de Doha ont été rendues possibles par le renforcement de la coopération avec d'autres organisations. De concert avec le secrétariat de l'OMC, la CNUCED a par exemple fourni des experts pour les séminaires régionaux de l'OMC sur le commerce et l'environnement qui ont eu lieu à Singapour (mai), en Namibie (juillet), en Lettonie (septembre), en Tunisie (octobre) et aux Fidji (novembre), et l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement a organisé des ateliers en conjonction avec les séminaires régionaux de l'OMC à Singapour et aux Fidji. La CNUCED a en outre participé activement à de multiples activités de renforcement des capacités directement liées au programme de travail de Doha, organisées par les États membres, les commissions régionales de l'ONU, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile.

58. Le projet relatif au renforcement des capacités d'élaboration des politiques et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement, auquel participent 20 pays de trois régions (Asie du Sud-Est, Afrique orientale et australe, Amérique centrale et Caraïbes) est la plus vaste initiative d'assistance technique que la CNUCED ait mise en œuvre en matière de commerce et d'environnement. Avec l'appui financier du DFID, ce projet aidera les bénéficiaires à participer au programme de travail de l'après-Doha. Au cours de la phase de planification, qui s'est récemment achevée par une réunion consultative interrégionale à Genève (octobre) et des réunions régionales accueillies par le Kenya, le Guatemala et la Thaïlande (novembre et décembre), les pays participants ont choisi et précisé les questions à examiner durant la phase d'exécution du projet.

59. Pour atteindre ses objectifs d'assistance technique, le secrétariat a mis davantage l'accent sur l'organisation d'activités visant à étoffer les capacités des délégations basées à Genève.

En réponse aux demandes exprimées, le secrétariat a par exemple mené l'an dernier à l'intention d'un nombre appréciable de participants des dialogues directifs sur des questions de commerce et de développement liées aux normes de produit, à l'agriculture, à la biotechnologie et aux savoirs traditionnels.

60. En vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à participer réellement au programme de travail de l'après-Doha, le secrétariat juge à la fois utile et nécessaire de coopérer constamment avec d'autres organisations, notamment l'OMC et le PNUE, dans l'élaboration et l'exécution des activités futures d'assistance technique relatives au commerce et à l'environnement. Cette coopération s'inscrit en grande partie dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED qui a été considérablement renforcée grâce aux nouvelles contributions annoncées au Sommet mondial de Johannesburg et à l'appui d'une deuxième phase élargie de projets et d'activités. La coopération étroite établie avec l'OMC sera poursuivie, plusieurs activités de la CNUCED et de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED ayant été incorporées dans le plan d'activités d'assistance technique de l'OMC pour 2003 (WT/COMTD/W/104/Add.1, 4 octobre 2002). Il s'agit notamment de séminaires régionaux de la CNUCED sur l'élaboration des politiques et les négociations sur le commerce et l'environnement, de trois réunions de l'Équipe spéciale à l'intention des délégations basées à Genève et de deux réunions de l'Équipe spéciale organisées en conjonction avec des séminaires régionaux de l'OMC sur le commerce et l'environnement. En même temps, le secrétariat de la CNUCED s'attache, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED, à renforcer encore sa coopération avec d'autres organisations aux fins d'activités d'assistance technique financées en commun dans le domaine du commerce et de l'environnement, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la FAO, les commissions régionales de l'ONU, le secteur privé et la société civile.

61. Des renseignements détaillés sur ces activités figurent sur le site Web de la CNUCED, en particulier sur la page du Service du commerce, de l'environnement et du développement [www.unctad.org/trade\\_env/index.htm](http://www.unctad.org/trade_env/index.htm).

***La Commission invite le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre ses consultations, d'une part, avec les groupes régionaux et sous-régionaux et avec les différentes délégations dans le but de déterminer leurs besoins spécifiques immédiats et à long terme et, d'autre part, avec les donateurs potentiels. L'objectif devrait être, dans les deux cas, d'améliorer le plan susmentionné.***

62. *Mesures prises:* Les consultations avec les bénéficiaires des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ainsi qu'avec les donateurs se sont poursuivies selon que de besoin au cours de la période considérée. Ces deux processus ont contribué à étoffer l'assistance fournie, tant sur le plan de la qualité que du volume des activités. Certains pays donateurs ont fourni des ressources financières supplémentaires et se sont engagés à maintenir leur appui aux activités en question.

***La Commission prie le secrétariat de la CNUCED de suivre régulièrement l'état d'avancement du programme de travail approuvé à Doha en ce qui concerne ses incidences sur les questions de développement et, sur leur demande, de fournir un appui fonctionnel aux divers organes de l'OMC et à ses membres.***

63. *Mesures prises:* Le secrétariat a régulièrement suivi l'état d'avancement du programme de travail de Doha et a fourni un appui fonctionnel à divers organes de l'OMC et à bon nombre de ses membres. L'appui fonctionnel destiné aux membres s'inscrit dans le cadre d'activités de coopération technique, d'analyses techniques et de séances d'information à l'intention des négociateurs à Genève. Le rôle d'appui du secrétariat pourrait être sensiblement renforcé si la CNUCED bénéficiait du statut d'observateur dans les organes de négociation de l'OMC, comme c'était le cas lors des Cycles de Tokyo et d'Uruguay.
64. La CNUCED a participé en qualité d'observateur aux sessions ordinaires du Comité du commerce et de l'environnement et d'autres organes compétents de l'OMC. Dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement, le secrétariat de la CNUCED a fait plusieurs interventions sur des questions mentionnées au paragraphe 32 i) de la Déclaration ministérielle de Doha. Il a notamment présenté les conclusions de la Réunion d'experts sur les prescriptions environnementales et le commerce international (déclaration reproduite dans le document WT/CTE/GEN/2 de l'OMC). De même, le secrétariat de la CNUCED a rendu compte au Conseil des ADPIC des résultats du séminaire international sur les systèmes de protection et de commercialisation des savoirs traditionnels, organisé conjointement avec le Gouvernement indien (New Delhi, 3-5 avril 2002).
65. Le secrétariat de la CNUCED a suivi sans relâche le déroulement des négociations multilatérales sur les services qui ont eu lieu à la session extraordinaire du Conseil du commerce des services de l'OMC, ainsi que les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Il a centré son attention sur les problèmes de développement, la question connexe du renforcement des capacités en matière d'offre dans les pays en développement et la libéralisation de l'accès aux marchés pour leurs services et leurs fournisseurs de services. À cet égard, la CNUCED a informé le Conseil de la tenue (du 13 au 15 novembre) de la Réunion d'experts sur les services audiovisuels: améliorer la participation des pays en développement et en a communiqué les résultats. Par ailleurs, une contribution aux travaux du Groupe de travail de la réglementation intérieure de l'OMC a été demandée à la CNUCED concernant la question des subventions.
66. Le secrétariat de la CNUCED a participé aux réunions du Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence de l'OMC qui ont eu lieu à Genève en avril, juillet, septembre et novembre 2002. Au cours de ces réunions, qui portaient essentiellement sur des principes fondamentaux tels que la transparence, la non-discrimination et l'équité au plan de la procédure, ainsi que sur les dispositions relatives aux ententes injustifiables, sur les modalités d'une coopération volontaire et sur l'appui destiné à renforcer les institutions chargées de la concurrence dans les pays en développement en étoffant leurs capacités, la CNUCED a fait part de ses vues et de l'expérience qu'elle avait acquise par le biais de ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il a été tenu compte des principes fondamentaux de concurrence énoncés dans l'Ensemble de principes et de règles de l'ONU pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives en vue de répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés, concernant notamment la flexibilité voulue et le traitement spécial et différencié à prévoir dans tout accord éventuel relatif à la concurrence.
67. La CNUCED a pris part aux travaux du Groupe interinstitutions sur les difficultés à court terme à financer des niveaux normaux d'importations commerciales de produits alimentaires de base, dont la création avait été approuvée à la Conférence de Doha. Elle a apporté des contributions de fond au rapport (WT/GC/62 – G/AG/13) publié le 28 juin 2002 et a proposé

un système de financement *ex ante* des importations de produits alimentaires. L'annexe 7 de ce rapport contient une communication distincte de la CNUCED sur les pratiques en vigueur concernant le financement du commerce international de produits alimentaires et leurs implications pour la structure et les modalités de fonctionnement d'un «fonds autorenewable» pour le financement des importations de produits alimentaires.

***La Commission recommande que le Conseil du commerce et du développement examine régulièrement les faits nouveaux et les sujets relatifs au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.***

68. *Mesures prises:* À sa vingt-huitième réunion directive (tenue le 12 mars 2002), le Conseil du commerce et du développement a fait sienne la recommandation de la Commission. Pour aider le Conseil à s'acquitter de ce mandat à sa quarante-neuvième session (7-18 octobre 2002), le secrétariat a établi un document consacré à l'examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement (TD/B/49/12). Il a également préparé le document intitulé «Comment le processus de l'après-Doha peut-il le mieux contribuer au développement?» (TD/B/49/11) pour aider le Conseil à examiner les questions pertinentes au titre du point 2 de l'ordre du jour. L'Assemblée générale a pris note, dans une résolution adoptée à sa cinquante-septième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Commerce international et développement», de l'examen entrepris par le Conseil du commerce et du développement et du fait que cet examen «a contribué à mieux faire comprendre les mesures requises pour aider les pays en développement à assurer leur intégration avantageuse et efficace dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale et qu'il a aidé à obtenir, à l'issue du processus de Doha, des résultats positifs, équilibrés et axés sur le développement».

-----